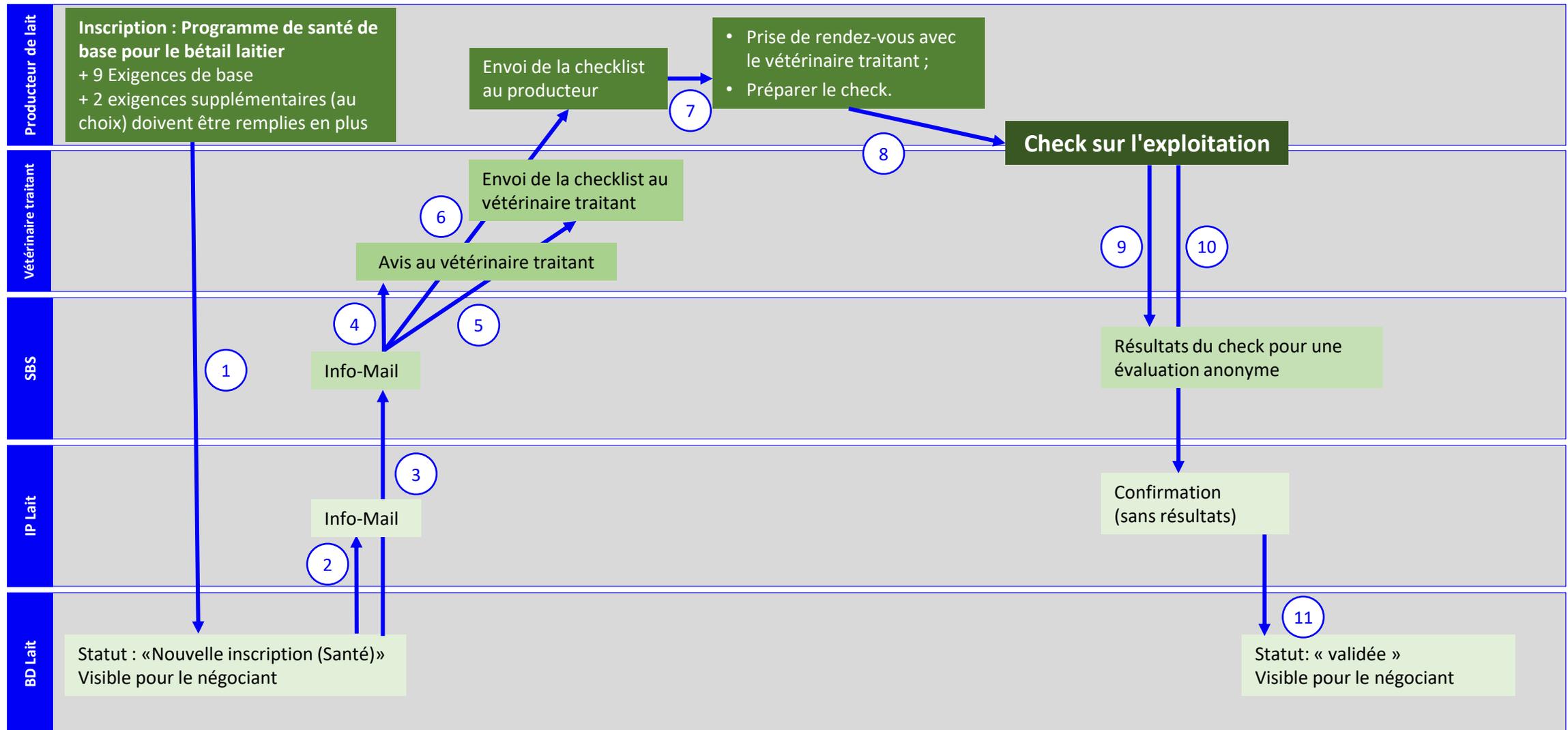


Compensations « tapis vert » – Programme de santé de base pour les bovins



Légende

- 1 Inscription sur BD Lait pour « programme de santé de base pour le bétail laitier ». Le programme est payant.
- 2 L'IP Lait reçoit l'inscription.
- 3 SBS reçoit l'inscription.
- 4 SBS contacte le vétérinaire traitant concerné.
- 5 SBS transmet la documentation sur le programme de santé de base pour le bétail bovin au vétérinaire traitant.
- 6 SBS transmet la documentation sur le programme de santé de base pour le bétail bovin au chef d'exploitation.
- 7 Le chef d'exploitation fixe une date avec son vétérinaire traitant.
- 8 Le chef d'exploitation collecte les données nécessaires et évalue son troupeau laitier.
- 9 Le vétérinaire traitant envoie la checklist remplie à SBS. Les données sont rendues anonymes et mises en valeur. Elles restent auprès de SBS.
- 10 Le vétérinaire et le chef d'exploitation confirment par écrit qu'ils ont évalué le troupeau laitier **ensemble** et que la checklist a été remplie. **Le chef d'exploitation** envoie le formulaire prévu à cet effet dans la documentation à l'IP Lait.
- 11 L'exploitation reçoit un certificat de la part de SBS et obtient le statut « vérifiée » pour le « tapis vert » (si les autres exigences sont aussi remplies).